

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 juin 2015

DEPARTEMENT DU TARN

2015-05

Mairie de VAOUR

Nombre de Conseillers Date de la convocation : 29 mai 2015

en exercice : 11 Date d'affichage : 29 mai 2015

Présents : 7

Votants : 7

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : GREZES Catherine, BENZIDANE Djamila, RAMOS Nicolas, RILEY Douglas, STRAUCH Léonore, VASSEUR Marielle.

Absents : CHAUVIN Alain, HOLDERLÉ Bernard, KENKEL Margaretha, LE HOUEZEC Cécile

Secrétaire : RAMOS Nicolas

Ordre du Jour :

- Création d'un emploi pour l'agence postale
- Virement de crédit budget régie des transports
- Questions diverses

I – DELIBERATIONS

D-2015-14 Objet : Virement de crédit

DEPENSES RECETTES

Désignation

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
-----------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------

FONCTIONNEMENT

D 6068 : Autres matières & fournitures 265.64 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général 265.64 €

R 002 : Excédent antérieur reporté fonct 265.64 €

TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc 265.64 €

Total 265.64 € 265.64 €

INVESTISSEMENT

D 2156-10 : acquisition minicar 2e ramassage 265.71 €

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 265.71 €

R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté 265.71 €

TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté 265.71 €

Total 265.71 € 265.71 €

D-2015-15 Objet : Création d'un poste d'agent d'accueil pour l'agence postale commune

En raison de l'ouverture d'une agence postale communale à compter du 1er juillet 2015 et après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents décide de créer un poste agent d'accueil pour l'agence postale communale :

– en contrat CAE (Contrat Accompagnement Emploi)

– à compter du 15 juin 2015

– 20 heures/semaines

– au taux horaire de 9.61 €

D-2015-16 Objet : Indemnités de fonction du 1er adjoint

Le conseil municipal de la commune de Vaour,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 212320 à L 2123241 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Article 1er. – Décide de fixer à compter du 1er juin 2015, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de **1er adjoint**, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 212323, L 212324 du code général des collectivités territoriales : **1er adjoint : 2.20 %**

Article 2 – Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 653 du budget communal.

II – QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Mme Barbara ANDRIEU : une visite des lieux est prévue

Monsieur Le Maire a rendez-vous avec Mr Carcenac, Président du Conseil Départemental, au sujet de la gendarmerie.

Commission voirie : il faut commencer à lister les problèmes sur les chemins et les routes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Vaour, le 7 avril 2015

Le Maire

Pascal SORIN

Suivent les signatures

BENZIDANE Djamila
Margaretha

GREZES Catherine

HOLDERLÉ Bernard

KENKEL

RAMOS Nicolas

RILEY Douglas

STRAUCH Léonore

VASSEUR Marielle